



## Règlement

13<sup>ème</sup> Joutes Poétique du B.T.P. 2010

1. Les Joutes Poétiques du BTP sont ouvertes aux salariés des entreprises adhérentes à l'APAS BTP Ile de France, à l'APAS Provence, à l'APAS OS-BTP Rhône, à BT Pass Haute-Normandie, au GAS BTP Saône et Loire, au CIS BTP région Nord, à l'USBTP PACA ainsi qu'à leur conjoint et enfants âgés de 12 ans à 17 ans, aux retraités PRO BTP, titulaires de la Carte AS.
2. Les Joutes Poétiques du BTP comportent deux catégories :
  - poésie rimée (forme classique)
  - poésie libre ( non rimée, prose poétique, slam... )
3. Chaque auteur peut concourir dans l'une ou l'autre catégorie ou dans les deux, à titre gratuit.
4. Chaque auteur doit envoyer trois poèmes originaux, écrits en français, n'excédant pas 40 lignes, sans thème imposé, pour chaque catégorie dans laquelle il souhaite concourir.
5. Tous les textes doivent être anonymes, sur papier blanc, sans aucune marque distinctive. Une carte sera jointe à l'envoi, indiquant le nom, prénom, adresse, téléphone, âge de l'auteur, les coordonnées de l'entreprise adhérente dont l'auteur ou l'un des parents de l'auteur est le salarié, le n° Carte AS pour les retraités Pro BTP et la catégorie choisie. Une carte sera jointe par catégorie.
6. Les textes doivent être des poèmes originaux, non publiés et envoyés pour la première fois aux Joutes Poétiques du BTP. Les textes doivent être dactylographiés.
7. Les textes ne seront pas retournés, un accusé de réception sera envoyé à l'auteur.
8. Les textes devront être envoyés impérativement en deux exemplaires avant le **31 décembre 2009** (le cachet de la poste fera foi) à l'adresse suivante:

APAS BTP  
13<sup>èmes</sup> Joutes Poétiques du BTP  
113-115 avenue de Choisy 75013 PARIS

9. Un jury, composé de poètes, de lecteurs et de techniciens APAS, établira un palmarès.
10. Par catégorie, les prix seront les suivants:

Poésie rimée	Poésie Libre
Jugement sur les trois textes	
1 <sup>er</sup> Prix	1 <sup>er</sup> Prix
2 <sup>ème</sup> Prix	2 <sup>ème</sup> Prix
3 <sup>ème</sup> prix	3 <sup>ème</sup> prix
Jugement sur un texte	
Prix spécial du jury	Prix Spécial du jury
Prix spécial jeune	

11. Certains textes primés, libres de droit, pourront être publiés dans la revue ACTION et le bulletin APAS Loisirs édités par l'APAS BTP. Tous les textes primés seront publiés dans un recueil édité par l'APAS BTP.
12. Les auteurs autorisent la citation de leur nom dans toutes les publications.
13. La remise des prix s'effectuera le mardi 16 février 2010 à 19h30 au théâtre « la cachette », 124 avenue d'Italie Paris 13<sup>ème</sup> ( métro Tolbiac ). Tous les auteurs y seront cordialement invités.
14. La participation aux 13<sup>èmes</sup> Joutes Poétiques du BTP implique l'acceptation du présent règlement.